

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU LUNDI 7 DECEMBRE 2009 A FUANS



COMPTE-RENDU

ADMINISTRATION GENERALE

- **Remplacement de Hubert MAIROT** (Service technique) :
Hubert MAIROT est titulaire d'un poste d'adjoint technique principal 2nd classe. La déclaration obligatoire de vacance d'emploi doit porter sur l'ensemble du cadre d'emploi des adjoints techniques afin de ne pas se limiter au choix d'un candidat titulaire du grade d'adjoint technique principal 2nd classe.

Il convient :

- de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques,
- de supprimer , après l'embauche et le cas échéant, l'emploi d'adjoint technique principal de 2nd classe.

- **Proposition adoptée**

- **Décision budgétaire modificative** :

BUDGET ANNEXE :

| | | |
|-----------------|----------|--------|
| - compte 6045 : | Dépenses | 66 600 |
| - compte 7552 | Recettes | 66 600 |

Opération rendue nécessaire en raison du rachat par la Communauté de Communes de la parcelle initialement destinée à la Société Maison Optimal.

Nous avons prévu, au Budget Primitif, un emprunt de 272 000 € pour solder la 1^{ère} tranche de la ZA d'Etalans .

Or, l'opération n'est pas terminée. Il paraît judicieux de reporter cet emprunt sur l'exercice 2010 afin d'éviter de faire 2 emprunts.

Sur le plan budgétaire, le résultat global de l'exercice 2009 restera positif.

- **Proposition adoptée**

BUDGET PRINCIPAL :

Les documents annexés seront commentés lors de la réunion.

- **Le Conseil vote la décision budgétaire modificative telle qu'elle figure en annexe**

- **Consultation pour emprunts :**

Le Bureau, en vertu du règlement intérieur, a négocié les emprunts prévus dans les conditions suivantes :

- 250 000 € : fonds de concours pour la piscine :
15 ans, taux fixe, 3.86%, remboursement trimestriel
- 266 000 € : achat de matériel pour le service technique :
7 ans, taux fixe, 2.89% remboursement trimestriel

- **Point sur achat de matériel au service technique en 2009 :**

Voir annexe.

Le Bureau, en vertu de sa compétence déléguée, a donné l'autorisation au Président de conclure les contrats

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- ZA « La Croix de Pierre » à Etalans

Proposition de prix de vente de la prestation de plateformage pour les dernières parcelles de la tranche 1 :

| BILAN PLATEFORMAGE DEJA REALISE TRANCHE 1 | En euros HT/m² |
|--|----------------------------------|
| Coût aménagement parcelle | 12,34 |
| recette vente | 5 |
| subvention DDR | 2,24 |
| subvention région | 0,68 |
| subvention département (Dornier) | 0,56 |
| Coût résiduel CCPPV | 3,86 |

Le coût résiduel moyen à la charge de la CCPPV pour les travaux de plateformage déjà réalisés sur la tranche 1 est de 3.86 euros HT/m².

| PARCELLES QUI RESTENT A PLATEFORMER | | |
|--|------------------------------------|-----------------------|
| Numéro de parcelle | | surface |
| Parcelle 6 | CICAR | 17 340 m ² |
| Parcelle 13 (en cours de redécoupage) | PEYRAFORT + parcelle disponible | 3 093 m ² |
| Parcelle17 | CHAYS | 11 000 m ² |
| Parcelle 18 | BATIFRANC | 4 331 m ² |
| Parcelle22 | Parcelle disponible | 907 m ² |
| | Total | 36 671 m ² |

Compte-tenu de la surface qui reste potentiellement à plateformer sur la tranche 1 de la ZA, de l'ordre de 36 671 m², le bureau émet la proposition suivante :

⇒ Vendre la prestation de plateformage au prix de 7 euros HT/m², effort financier de la CCPPV équivalent à celui des parcelles qui ont déjà été plateformées.

| | En euros HT/m ² |
|--|----------------------------|
| Coût d'aménagement | 12.4 |
| Prix de vente | 7 |
| Subvention Etat DDR 30% sur différence entre prix d'aménagement et prix de vente | 1.6 |
| Coût résiduel | 3.8 |

⇒ proposition adoptée

Vente parcelle à la SCI PEYRAFORT

Vente à réaliser à la SCI Peyrafort d'une parcelle de 1 750 m² environ
Parcelle WK68 en cours de redécoupage par le géomètre (la surface définitive sera indiquée durant la réunion du conseil de communauté), au prix de :

- 5 euros HT le m² viabilisé
- 7 euros HT le m² plateformé

⇒ proposition adoptée

- Extension ZA Etalans

Résultat de l'appel d'offres relatif au marché de travaux

Marché bons de commande 4 ans

Critères : Valeur technique de l'offre : 40% prix 60%

La Commission d'appel d'offres a retenu les prestataires suivants :

- LOT 1 travaux de viabilité : VERMOT à Gilley (Variante) pour un prix global de 509 608 € HT.
- LOT 2 travaux de plateformage : LACOSTE/SACER à Dannemarie, pour un prix global de 654 230 € HT.

NB : Concernant l'extension de la zone d'activités :

Comme il en a été convenu, la commission développement économique sera chargée d'étudier les conditions de vente des parcelles et proposera un prix de vente pour les parcelles viabilisées. La commission se réunira également pour étudier l'opportunité de réaliser ou non la prestation de plateformage pour le compte des entreprises.

- ZA « Le Champs du Creux » à Orchamps-Vennes
Transfert voies et réseaux dans le domaine public de la commune

La CCPPV a réalisé sur le territoire de la commune d'Orchamps-Vennes une zone d'activités destinée à l'implantation de bâtiments industriels et artisanaux, projet qui nécessitait la construction de réseaux divers et de voies de circulation.

La CCPPV a exécuté l'ensemble des prestations décrites dans le programme des travaux figurant au dossier de lotissement.

De son côté, la commune d'Orchamps-Vennes s'était engagée à intégrer dans le Domaine Public Communal, dès leur réception définitive et le constat d'achèvement du programme des travaux, l'ensemble de la voie et des réseaux de la zone d'activités de « Le Champs du Creux ».

Les voies et les réseaux sont maintenant achevés et la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux a été reçue en mairie d'Orchamps-Vennes le 22/10/2009

Conformément à la convention de transfert conclue le 14 juin 2005, la Commune d'Orchamps-Vennes va donc intégrer dans son domaine public communal l'ensemble de la voie et des réseaux de la zone d'activités « Le Champs du Creux ». Le transfert effectif des voies et des réseaux sera réalisé à partir de la date de signature de l'acte administratif joint en annexe.

⇒ Le Conseil autorise le Président à signer les actes à intervenir

TOURISME

• Plan de financement définitif du PER de Consolation

Lors du dernier Conseil Communautaire en juin dernier avaient été validées les attributions de marché pour l'étude signalétique ainsi que pour les travaux liés à l'aménagement des sentiers de randonnées pédestres, des jardins botaniques et de l'aire de stationnement et de services pour camping-cars. Depuis, les services du Conseil Général ont souhaité avoir des garanties supplémentaires avant de nous autoriser à commencer les travaux, notamment vis-à-vis des sentiers de randonnées pédestres. C'est pourquoi, la société HADES et les services de la Communauté de Communes ont travaillé cet été sur la modification des tracés existants afin de sécuriser au maximum les itinéraires. De nouveaux aménagements, plus pertinents, sont également proposés et d'autres supprimés, engendrant ainsi des modifications dans les coûts.

Le Conseil approuve le nouveau plan de financement relatif au PER tel qu'il figure en annexe

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ADSL : point sur les procédures en cours

- ⇒ Suite à notre dossier transmis au Procureur de la République, ce dernier a demandé à la gendarmerie de Valdahon de procéder à une enquête préliminaire. Une réunion est prévue dans ce cadre le lundi 30 novembre 2009.
- ⇒ Démarches du Conseil Général : les services du CG ont rencontré le constructeur des antennes, la société Alvarion afin de connaître le fonctionnement des codes d'accès des antennes. Ces derniers ont bien été saisis par les entreprises R'LAN et WIZEO pour opérer des changements de codes d'accès, demandes auxquelles ils n'auraient du accéder puisque les antennes installées sur les communes appartiennent à la CCPPV (réseau de desserte). Le CG travaille par conséquent, avec Alvarion, à l'élaboration d'une méthode visant à récupérer la propriété pleine et entière des antennes par les collectivités.
- ⇒ Concernant les problèmes de connexion des abonnés à Wizéo, ils sont toujours très prégnants. Le réseau n'est disponible que par intermittence et le débit reste très faible. Wizéo devait obtenir de SFR la livraison d'un réseau de collecte d'une capacité de 200 Mbps il y a un mois. Il n'en est rien aujourd'hui.
- ⇒ Dans le reste du Doubs, la CC de Frasne-Drugeon s'est vue proposée les prestations d'un nouvel opérateur, Numéo par le biais d'un nouveau réseau construit par la société R'LAN. Cette dernière a en effet construit un nouveau réseau de collecte permettant d'apporter le flux jusqu'aux communes, réseau de collecte qui fait également office de réseau de desserte puisque R'LAN n'utilise plus les antennes installées sur les communes. C'est donc un réseau totalement privé sur lequel la collectivité n'a aucune prise mais à partir duquel les abonnés peuvent se connecter directement.

R'LAN a ainsi placé le fournisseur d'accès NUMEO pour proposer des abonnements. La moitié des foyers concernés par un abonnement Wizéo a par conséquent résilié ce dernier au profit de Numéo dont les services fonctionnent à priori très bien.

En conclusion, il serait souhaitable qu'une expertise judiciaire soit menée dans le cadre de l'enquête effectuée par la gendarmerie de Valdahon.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Ecole de musique Intercommunale

Suite à l'AG du 18 novembre 2009, un certain nombre de points est ressorti :

- la santé financière de l'école de musique est plutôt bonne
- mais les conditions de travail et l'ambiance au sein du Conseil d'Administration et du Bureau se sont dégradées. La Présidente, la Secrétaire et le Trésorier souhaitaient démissionner. De nombreux

problèmes relationnels se sont fait jour entre les organes décisionnels et les salariés.

- Parallèlement, Martine GUINCHARD, mise à disposition de l'EMIPHD à raison de 8,5 h/semaine dans le cadre du CTJ, a dû récupérer cette année, beaucoup d'heures supplémentaires accumulées depuis 2 ans suite à la restructuration de l'EMIPHD et au départ de Joseph Regnaud.

⇒ **Propositions :**

- L'école de musique pourrait procéder à l'embauche d'un personnel administratif à raison d'un mi-temps par semaine pour prendre en charge la gestion administrative et financière de l'école dont le coût serait intégré tout ou partie dans la subvention accordée par les Communautés de Communes. (Attente d'une simulation financière de Profession Sports). Les autres écoles de musique sont d'ores et déjà dotées de directeurs travaillant au minimum 20h / semaine.
- Martine GUINCHARD serait donc redéployée entièrement sur son contrat territorial jeunesse.

ENVIRONNEMENT – DECHETS

•Ressourcerie :

L'étude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie sur le Pays des portes du Haut Doubs s'est achevée le 6 juillet 2009. Ses conclusions montrent que le projet est viable uniquement si la ressourcerie réalise une prestation de gardiennage du réseau des déchèteries du Pays (déchèteries mobiles des 5 grosses communes du territoire et de la déchèterie fixe de Valdahon).

En revanche il convient d'affiner les coûts de location ou de construction du bâtiment compte tenu de ceux présentés par l'étude.

Afin de poursuivre l'étude de faisabilité, il convient de prendre la délibération suivante :

« la CCPPV a pris connaissance de l'étude de faisabilité :

- s'engage à soutenir, en partenariat avec ADS et l'ESAT d'Etalans, la poursuite du projet sur le territoire du Pays.
- confie à ADS le soin de réaliser une étude plus approfondie dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Cette étude sera financée par le DLA»

•Extension de la déchèterie :

Le SMETOM, qui a en charge le traitement des déchets, finance l'extension de la déchèterie pour les zones de déchets verts et de bois ; l'extension de la partie ferraille reste à la charge de la CCPPV. La déchèterie sera étendue environ de 1000m². Les travaux ont commencé le lundi 9 novembre et s'achèveront aux alentours du 15 décembre.

•Remplacement chargeur GEHL :

Le GEHL de la déchèterie n'est plus utilisable (réparations importantes). Après consultation et négociation, la société OGIMAT a été retenue pour l'achat d'un nouveau mini chargeur de marque BOBCAT d'occasion (400heures) de 2006, pour un montant de 13830€. Les pneus anti-crevaisson seront repris de l'ancien Gehl et montés sur le nouveau matériel et un nouveau grappin neuf est inclus dans le prix.

•**Etude ZDE :**

Différents projets d'implantations d'éolienne sur le territoire se voient tous rejetés par la préfecture. A partir de ce constat, la CCPPV s'interroge sur la possibilité de mener une étude à l'échelle du Pays.

• **Etat d'avancement Redevance incitative :**

Une étude est actuellement menée à l'échelle du territoire afin de vérifier l'opportunité d'instaurer la redevance incitative à l'échelle du Pays. Cette étude est menée par le cabinet INDIGGO. Une première réunion de démarrage s'est déroulée vendredi 6 novembre à la communauté de communes.

Après avoir réalisé un état zéro pour connaître les différentes caractéristiques du service public d'élimination des déchets, le cabinet d'étude présentera plusieurs scénarios possibles aux élus qui choisiront d'en retenir un.

L'objectif de cette étude devra permettre à la collectivité de préparer la mise en place de la redevance incitative à partir des éléments concrets issus des analyses faites par le bureau d'étude.

Il a été décidé également d'inclure des membres de la commission des finances à cette étude.

Plan de financement de l'étude corrigé pour étude de faisabilité pour mise en place de redevance incitative (remplace et annule la précédente délibération):

Etude : 37597.30€

80% sur HT : { 20249€ : subvention ADEME 70%

{ 1895€ : subvention CG 10%

12453€ : fonds propres

option 5 : 2511.60€ fonds propres

Vu, Bernard CANTENEUR, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur, et à Mr le Président de la Communauté de Communes des 1ers Sapins.